





CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET NEW-YORK

ARRANGEMENT D'ETE... CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET NEW-YORK... ARRANGEMENT D'ETE... TRAINS POUR LES PASSAGERS...

MONTREAL A NEW-YORK ET BOSTON.

CHEMIN DE FER DE CHAMPLAIN ET DU ST-LAURENT... ARRANGEMENT D'ETE... A COMPTER DE LUNDI, 31 MAI... LE STEAMER 'ARON DUKER'...

AVIS.

LES COGNITAIRES qui ont des marchandises... M. GEORGE F. GRAHAM, PROFESSEUR DE MUSIQUE...

DES SOUSIGNES

SEPT REQUIS pour QUATREME... MONTRES ARGENTEE ET D'OR... WALKER ET FEATERSTON...

HOME INSURANCE COMPANY

MONTANT DU CAPITAL... DAVID NAULT, 92, RUE NOTRE-DAME, 92...

LIBRAIRIE & RELIURE

100 BONS TAILLEURS DE PIERRE... MONTRES ARGENTEE ET D'OR... WALKER ET FEATERSTON...

LE CIRQUE ET LA MENAGERIE



ONNERA CI-DESSOUS... POUR CING JOURS SEULEMENT... UN SEUL PRIX D'ADMISSION...

INDIENNES DE ROBERT ASHTON

UNE NOUVELLE IMPORTATION... VIENT D'ETRE RECU par JENES et CHARLES SPOFFORD...

COTONS BLANCS

CAISSES MADAPOLANS FRANCAIS... FLANELLES RADCLIFFE... 20 BALLES FLANELLES BLANCHES...

AVIS

LES SOUSIGNES ont en vente... JOHN O. BROWN, No. 141, rue Notre-Dame...

AVIS

LES SOUSIGNES ont en vente... WALKER ET FEATERSTON, HORLOGES ET BIJOUTIERS...

AVIS

ON A BESOIN DE 500 JOURNALIERS... DAVID NAULT, 92, RUE NOTRE-DAME, 92...

AVIS

ON A BESOIN DE 100 TAILLEURS DE PIERRE... LIBRAIRIE & RELIURE DE ZEPHIRIN CHAPELEAU...

EPICERIES NOUVELLES

Le sousigné offre en vente... EPICERIES NOUVELLES... Sucre blanc, en pains...

VENTES PAR ENCAN

PAR BENNING ET BARSALOU... POUR LE COMPTE DES SOUS-NOMMES... CE MATIN...

VENTES PAR ENCAN

PAR STEWART ET KERR... VENTE DES SOUSSIGNES... AUJOURD'HUI...

VENTES PAR ENCAN

PAR FISHER ET Cie... VENTE SPECIALE... FONDS DE DETAIL ETENDU...

VENTES PAR ENCAN

PAR JOHN LEEMING... VENTE IMPORTANTE... PROPRIETE FONCIERE...

VENTES PAR ENCAN

PAR BENNING ET BARSALOU... POUR LE COMPTE DES SOUS-NOMMES... CE MATIN...

VENTES PAR ENCAN

PAR STEWART ET KERR... VENTE DES SOUSSIGNES... AUJOURD'HUI...

VENTES PAR ENCAN

PAR FISHER ET Cie... VENTE SPECIALE... FONDS DE DETAIL ETENDU...

VENTES PAR ENCAN

PAR JOHN LEEMING... VENTE IMPORTANTE... PROPRIETE FONCIERE...

VENTES PAR ENCAN

PAR BENNING ET BARSALOU... POUR LE COMPTE DES SOUS-NOMMES... CE MATIN...

VENTES PAR ENCAN

PAR STEWART ET KERR... VENTE DES SOUSSIGNES... AUJOURD'HUI...

VENTES PAR ENCAN

PAR FISHER ET Cie... VENTE SPECIALE... FONDS DE DETAIL ETENDU...

VENTES PAR ENCAN

PAR JOHN LEEMING... VENTE IMPORTANTE... PROPRIETE FONCIERE...

VENTES PAR ENCAN

PAR BENNING ET BARSALOU... POUR LE COMPTE DES SOUS-NOMMES... CE MATIN...

VENTES PAR ENCAN

PAR STEWART ET KERR... VENTE DES SOUSSIGNES... AUJOURD'HUI...

VENTES PAR ENCAN

PAR FISHER ET Cie... VENTE SPECIALE... FONDS DE DETAIL ETENDU...

VENTES PAR ENCAN

PAR JOHN LEEMING... VENTE IMPORTANTE... PROPRIETE FONCIERE...

VENTES PAR ENCAN

PAR BENNING ET BARSALOU... POUR LE COMPTE DES SOUS-NOMMES... CE MATIN...

VENTES PAR ENCAN

PAR STEWART ET KERR... VENTE DES SOUSSIGNES... AUJOURD'HUI...

VENTES PAR ENCAN

PAR FISHER ET Cie... VENTE SPECIALE... FONDS DE DETAIL ETENDU...

VENTES PAR ENCAN

PAR JOHN LEEMING... VENTE IMPORTANTE... PROPRIETE FONCIERE...

VENTES PAR ENCAN

PAR BENNING ET BARSALOU... POUR LE COMPTE DES SOUS-NOMMES... CE MATIN...

VENTES PAR ENCAN

PAR STEWART ET KERR... VENTE DES SOUSSIGNES... AUJOURD'HUI...

VENTES PAR ENCAN

PAR FISHER ET Cie... VENTE SPECIALE... FONDS DE DETAIL ETENDU...

VENTES PAR ENCAN

PAR JOHN LEEMING... VENTE IMPORTANTE... PROPRIETE FONCIERE...

VENTES PAR ENCAN

PAR BENNING ET BARSALOU... POUR LE COMPTE DES SOUS-NOMMES... CE MATIN...

CHEMIN DE FER DE St. Laurent et de l'Atlantique.

AVIS. A COMPTER de Mardi, le 3 de Mai courant, le STEAMER de la COMPAGNIE voyageant entre Longueuil et le bassin Jacques-Cartier, en connexion avec les Trains Réguliers.

Le frêt pour transport, s'il n'est pas livré sur le Quai avant midi, est au risque du consignataire jusqu'au jour suivant.

A. C. WEBSTER, Superintendant.

GRANDE LIGNE DU SUD.

Plus prompt et moins cher qu'aucune autre.

PREMIER TRAIN - Part à 11.30, A.M. arrive à Rouée à 1. P.M. (dimanche) arrive à New-York à 1. P.M.

DEUXIEME TRAIN - Part à 11. P.M. arrive à Rouée à 1. P.M. arrive à New-York à 1. P.M.

LES PASSENGERS quittent Montréal pour Longueuil à 3.00, P.M.

Le frêt pour transport, s'il n'est pas livré sur le Quai avant midi, est au risque du consignataire jusqu'au jour suivant.

A. C. WEBSTER, Superintendant.

ATTENTION.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

GRANDE LIGNE DU SUD.

Plus prompt et moins cher qu'aucune autre.

PREMIER TRAIN - Part à 11.30, A.M. arrive à Rouée à 1. P.M. (dimanche) arrive à New-York à 1. P.M.

DEUXIEME TRAIN - Part à 11. P.M. arrive à Rouée à 1. P.M. arrive à New-York à 1. P.M.

LES PASSENGERS quittent Montréal pour Longueuil à 3.00, P.M.

Le frêt pour transport, s'il n'est pas livré sur le Quai avant midi, est au risque du consignataire jusqu'au jour suivant.

A. C. WEBSTER, Superintendant.

ATTENTION.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

Acte par lequel la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et de Bytown, a été autorisée par le Parlement de la Grande-Bretagne, de construire une ligne de chemin de fer de Montréal à Bytown.

AUSSEMENT ET L'ECUYER, NOTAIRES.

PETITE RUE ST. JACQUES, 165, RUE CRAIG A MONTREAL.

OFFRE en Vente, 30 pièces de TAPIS de 15 pieds par 50 de longueur, Fleuris et Patrons assortis à couper pour Salles à Diner, Passages et Escaliers; Toiles de Table, Tableaux, Carreaux, Noirs et Soie Cirée, Capots, Prelats, Rideaux pour Voitures, et Toiles de Chapeaux, et toutes sortes de Toiles Cirées; et avec les vieux Bruxelles ou Turques, l'on peut faire de très bons Tapis Cirés pour plancher.

LE SOUS-SIGNÉ vient de recevoir par l'Albion un grand assortiment de Chapeaux, Casquettes, Barrettes et Tissus, en Couleurs (longs et courts), des Goûts les plus récents.

Un bel assortiment de CHALES INDIANA, ROUES et GILETS, ainsi qu'un assortiment de ces Articles vient d'être reçu des Manufactures, et seront vendus à très bons profits sur le Coul Sterling.

WILLIAM McARTHUR, Agent des Manufactures.

Chapeaux, Casquettes, Etc.

GREENE ET FILS, No. 229, RUE ST. PAUL.

CONTIENANT prêts à fournir aux Marchands de la Campagne toutes sortes de CHAPEAUX DE SOIE, FOURRURE et LAINES (de leur propre manufacture) fait expressément pour le Commerce en Gros.

CHAPEAUX KOSMUTH, UNION ET MOUS, CASQUETTES, ROWDIES DE DRAP, ET DE LUCHÉ, CHAPEAUX DE LEIGHORN et de PALMIER, ETC.

Les Marchands de la Campagne et le Commerce en général sont invités à visiter notre assortiment, qu'on trouvera digne d'attention et qui sera offert à TRÈS BAS PRIX.

Chapeaux de Saison et de Printemps.

BLE ANGLAIS DU PRINTEMPS.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

TAPIS A L'HUILE. M. A. LAFLAMME,

165, RUE CRAIG A MONTREAL.

OFFRE en Vente, 30 pièces de TAPIS de 15 pieds par 50 de longueur, Fleuris et Patrons assortis à couper pour Salles à Diner, Passages et Escaliers; Toiles de Table, Tableaux, Carreaux, Noirs et Soie Cirée, Capots, Prelats, Rideaux pour Voitures, et Toiles de Chapeaux, et toutes sortes de Toiles Cirées; et avec les vieux Bruxelles ou Turques, l'on peut faire de très bons Tapis Cirés pour plancher.

LE SOUS-SIGNÉ vient de recevoir par l'Albion un grand assortiment de Chapeaux, Casquettes, Barrettes et Tissus, en Couleurs (longs et courts), des Goûts les plus récents.

Un bel assortiment de CHALES INDIANA, ROUES et GILETS, ainsi qu'un assortiment de ces Articles vient d'être reçu des Manufactures, et seront vendus à très bons profits sur le Coul Sterling.

WILLIAM McARTHUR, Agent des Manufactures.

Chapeaux, Casquettes, Etc.

GREENE ET FILS, No. 229, RUE ST. PAUL.

CONTIENANT prêts à fournir aux Marchands de la Campagne toutes sortes de CHAPEAUX DE SOIE, FOURRURE et LAINES (de leur propre manufacture) fait expressément pour le Commerce en Gros.

CHAPEAUX KOSMUTH, UNION ET MOUS, CASQUETTES, ROWDIES DE DRAP, ET DE LUCHÉ, CHAPEAUX DE LEIGHORN et de PALMIER, ETC.

Les Marchands de la Campagne et le Commerce en général sont invités à visiter notre assortiment, qu'on trouvera digne d'attention et qui sera offert à TRÈS BAS PRIX.

Chapeaux de Saison et de Printemps.

BLE ANGLAIS DU PRINTEMPS.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur. Un assortiment de BLE est très supérieur.

CHANGEMENT DE DEMEURE. ED. GAUTHIER,

MARCHAND-TAILLEUR, RUE NOTRE-DAME, VIEUX-MONTREAL.

Le Soussigné, tout en remerciant ses amis et le public de l'encouragement qu'il lui a accordé dans son établissement, à l'honneur de l'avertir qu'il vient de transporter son magasin dans des locaux plus vastes, à l'angle de la Rue St. Vincent, à côté de M. G. Van Felsou et Cie.

Le Soussigné profite de cette occasion, pour annoncer qu'il a reçu par les premiers arrivages via Boston, son assortiment de Marchandises Seches Françaises, Anglaises, Américaines, etc., etc.

Un assortiment de GANTS, CRAVATES, MOUCHOIRS, etc., etc.

MARCHANDISES NOUVELLES, O. DEPINCIER, MARCHAND TAILLEUR,

Coin des Rues Notre-Dame et St. Gabriel.

AVANT transporté son magasin de Tailleur à l'adresse ci-dessus, est maintenant prêt à vendre à des PRIX TRÈS RÉDUITS, son fonds de magasin actuel, d'HABITS FAITS, consistant en:

HABITS DE CEREMONIE et en FROCS, SURTOUS et CHESTERFELDS, en Drap de Castor, Whaitney, etc. HABILIS DE CHASSE et de BUREAU, GILETS et PANTALONS, en grande variété, tous de bons matériaux et bien coupés.

Il a reçu par les premiers arrivages un large assortiment de DRAPS, CASIMIRS, DOCKINGS, ET OFFES POUR VESTES, etc.

Un assortiment général de Hanches Faites, dans le dernier goût, et à des prix réduits, pour argent comptant.

MANUFACTURE DU PAYS AVANT TOUT. EUSEBE OUMET, CARROSSIER ET VOITURIER,

No. 62, Rue St. Antoine.

Le Soussigné a l'honneur d'avertir ses amis et le public de l'arrivée de son nouveau assortiment de voitures, qui ont été faites par un certain nombre de VOITURIERS d'élite et de bons matériaux.

Comme il est maintenant reconnu que ses voitures sont de première qualité, il espère que l'encouragement qu'il a reçu jusqu'ici ne lui fera pas défaut à l'avenir. Ses pratiques peuvent certifier que ses prix sont des plus modérés. Le Soussigné se réserve aussi les voitures sous le plus court délai.

EUS. OUMET.

CHANGEMENT DE MAGASIN, ET GRANDS AVANTAGES POUR LES ACHETEURS AU COMPTANT. LAVENDER, Marchand Tailleur et Costumier Général,

107, RUE NOTRE-DAME.

AVANT tout ce changement de magasin et de lieu, le Soussigné a l'honneur d'avertir ses amis et le public de l'arrivée de son nouveau assortiment de vêtements, qui ont été faits par un certain nombre de VOITURIERS d'élite et de bons matériaux.

Comme il est maintenant reconnu que ses vêtements sont de première qualité, il espère que l'encouragement qu'il a reçu jusqu'ici ne lui fera pas défaut à l'avenir. Ses pratiques peuvent certifier que ses prix sont des plus modérés. Le Soussigné se réserve aussi les vêtements sous le plus court délai.

EUS. OUMET.

AGENCE DE QUINCAILLERIE AMERICAINE. EN GROS SEULEMENT - COLLIS NON ROMPUS.

LES arrangements pris par le Soussigné avec des Corporations qui Manufacturent les articles ci-dessus, ont permis de lui procurer des articles de première qualité, à des prix réduits, et à des conditions avantageuses.

Le Soussigné a l'honneur d'avertir ses amis et le public de l'arrivée de son nouveau assortiment de vêtements, qui ont été faits par un certain nombre de VOITURIERS d'élite et de bons matériaux.

Comme il est maintenant reconnu que ses vêtements sont de première qualité, il espère que l'encouragement qu'il a reçu jusqu'ici ne lui fera pas défaut à l'avenir. Ses pratiques peuvent certifier que ses prix sont des plus modérés. Le Soussigné se réserve aussi les vêtements sous le plus court délai.

EUS. OUMET.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'Amérique Britannique.

Le Capital, Cent Mille Livres, dont 45,000 ont été payés, et investis de l'intérêt en cette Province, (voir l'Appendice des Journaux de la Chambre d'Assemblée de la Province de Québec, et des journaux de la Compagnie à été insérée par autorité). POLICES SONT SÉRIEUSEMENT ÉMISES.

ADMINISTRATEURS - Hon. JAMES GORDON, M. P. P. HON. WILLIAM ALLAN, HON. GEORGE B. BROWN, HON. GEORGE B. BROWN, HON. GEORGE B. BROWN.

AGENTS: MM. McAY et CHAMPION, No. 13, Austin Friars, Londres.

WILLIAM EWING, Esq., Exchange, Glasgow.

D. H. WARREN, MANUFACTURIER DE BALANCES PATENTÉES ET MARCHAND DE SCAUX.

17 mai. Les Soussignés débarquent AUJOURD'HUI, un Ex-Brig. "St. John", de St-Jean, Terre-Neuve, et vendront à bas prix pris du Quai - 178 betes } Sucre Muscovado très clair 64 betes }

AUSI EN MAGASIN: 1000 qts THÉS choisis, consistant en Twankay, Vieux et Jeune Hyson, Poudre à canon, Anisette et beaux Souchong.

700 qts Tabac, 58, 88, 108 100 sacs } beau Café 100 piches }

19 mai. J. ET J. MITCHELL, 19 mai.

G. N. R. LAFONTAINE, HUISSIER DE SHÉRIF, COLLECTEUR ET DEPUTE CREUR PUBLIC, No. 18, petite rue St. Jacques, MONTREAL.

AVANT transporté son magasin de Tailleur à l'adresse ci-dessus, est maintenant prêt à vendre à des PRIX TRÈS RÉDUITS, son fonds de magasin actuel, d'HABITS FAITS, consistant en:

HABITS DE CEREMONIE et en FROCS, SURTOUS et CHESTERFELDS, en Drap de Castor, Whaitney, etc. HABILIS DE CHASSE et de BUREAU, GILETS et PANTALONS, en grande variété, tous de bons matériaux et bien coupés.

Il a reçu par les premiers arrivages un large assortiment de DRAPS, CASIMIRS, DOCKINGS, ET OFFES POUR VESTES, etc.

Un assortiment général de Hanches Faites, dans le dernier goût, et à des prix réduits, pour argent comptant.

MANUFACTURE DU PAYS AVANT TOUT. EUSEBE OUMET, CARROSSIER ET VOITURIER,

No. 62, Rue St. Antoine.

Le Soussigné a l'honneur d'avertir ses amis et le public de l'arrivée de son nouveau assortiment de voitures, qui ont été faites par un certain nombre de VOITURIERS d'élite et de bons matériaux.

Comme il est maintenant reconnu que ses voitures sont de première qualité, il espère que l'encouragement qu'il a reçu jusqu'ici ne lui fera pas défaut à l'avenir. Ses pratiques peuvent certifier que ses prix sont des plus modérés. Le Soussigné se réserve aussi les voitures sous le plus court délai.

EUS. OUMET.

AGENCE DE QUINCAILLERIE AMERICAINE. EN GROS SEULEMENT - COLLIS NON ROMPUS.

LES arrangements pris par le Soussigné avec des Corporations qui Manufacturent les articles ci-dessus, ont permis de lui procurer des articles de première qualité, à des prix réduits, et à des conditions avantageuses.

Le Soussigné a l'honneur d'avertir ses amis et le public de l'arrivée de son nouveau assortiment de vêtements, qui ont été faits par un certain nombre de VOITURIERS d'élite et de bons matériaux.

Comme il est maintenant reconnu que ses vêtements sont de première qualité, il espère que l'encouragement qu'il a reçu jusqu'ici ne lui fera pas défaut à l'avenir. Ses pratiques peuvent certifier que ses prix sont des plus modérés. Le Soussigné se réserve aussi les vêtements sous le plus court délai.

EUS. OUMET.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'Amérique Britannique.

Le Capital, Cent Mille Livres, dont 45,000 ont été payés, et investis de l'intérêt en cette Province, (voir l'Appendice des Journaux de la Chambre d'Assemblée de la Province de Québec, et des journaux de la Compagnie à été insérée par autorité). POLICES SONT SÉRIEUSEMENT ÉMISES.

ADMINISTRATEURS - Hon. JAMES GORDON, M. P. P. HON. WILLIAM ALLAN, HON. GEORGE B. BROWN, HON. GEORGE B. BROWN, HON. GEORGE B. BROWN.